

# \* RÈGLEMENT INTÉRIEUR

***La participation aux cours de danse nécessite d'avoir fourni un dossier complet :***

## I.

\* Fiche d'inscription en ligne (correctement complétée)

\* La fiche de santé pour les mineurs bien remplie

\* Le paiement de la cotisation à jour.

(possibilité de faire 3 chèques qui seront débités, à l'inscription, 1er octobre et 1er novembre).

Attention, Il s'agit d'une facilité de paiement et non d'un tarif au trimestre, les 3 chèques seront encaissés même en cas d'arrêt en milieu d'année.

L'abandon des activités en cours d'année ne donne en aucun cas droit à remboursement, même partiel, même sur présentation d'un certificat médical.

\* L'autorisation de sortir seul pour les enfants mineurs (document signé des parents à la rentrée).

## II.

La première semaine de cours d'essais est gratuite.

Pour éviter tout abus, l'accès aux cours de danse de l'association sera dorénavant payant dès la fin de la période d'essai sur la base du tarif cours à la carte.

Paiement sur notre compte associatif HELLOASSO (la veille).

Cette somme ne sera pas déduite du montant de l'adhésion et elle ne sera pas remboursable.

Elle sera conservée par l'association JADE au titre du cours de danse effectué.

Les personnes ayant réglé leur adhésion ne sont pas concernés.

Ils auront tout de même la possibilité de se rétracter.

S'ils ne souhaitent pas poursuivre les cours sur l'année.

Leur dossier sera rendu.

Ils pourront toutefois suivre les cours à la carte dans l'année.

### III.

Les portables et autres effets personnels restent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'association se décharge de toutes responsabilités en cas de problèmes.

### IV.

Les élèves arrivent à l'heure.

(Le professeur est en droit de refuser un élève, dans le cas d'un retard trop important et qu'il n'aura pas eu le temps de s'échauffer.

### V.

Chaque élève doit avoir une tenue adaptée à la pratique sportive, (tenue décente). Par mesure d'hygiène, il est exigé une paire de chaussures de sport propre et sèche (amenée dans un sac) afin de ne pas détériorer le parquet. Les cours éveil et initiation enfants, ainsi que les cours de danse africaine et afro modern-jazz se pratique pieds nus ou en chaussette antidérapante. Utilisation de genouillères souple pour les cours de Hip-Hop.

### VI .

Les parents doivent vérifier la présence du professeur dans la salle de danse lorsqu'ils les déposent et récupérer leurs enfants à l'heure

(Les enfants ne sont pas sous la responsabilité des professeurs en dehors des créneaux proposés par l'association ou en cas d'absence imprévu)

**"J'ai lu le règlement intérieur, Je l'accepte par mon inscription à l'association JADE "**

**Adresse courrier** : 11 rue du chant de l'Alouette 78830 BONNELLES

**Siège** : 23 Bd Beethoven 78280 GUYANCOURT

**Mail** : dansejadeguyancourt.com – **Port** : 06.03.65.05.96

**Site** : associationjade.guyancourt@gmail.com